Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice : **15**	*Votes:*
Nombre de membres présents : **12**	*Pour : 14* *Contre : 0*
Nombre de suffrages exprimés : **14**	

COMMUNE DE VIOLAY

Budget Lotissement les Violettes

Délibération du 19 février 2025

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 14.02.2024
Séance du 19.02.2024 à 20 heure:

Réf : 2024.02.05

Le **Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Jean-Claude PALAIS,
après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte financier unique (CFU) 2024 dressé conjointement par le comptable et l'ordonnateur
1° Lui **donne acte** de la présentation du compte financier unique (CFU) 2024, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés						
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice						
Totaux	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Résultat de clôture						
Virement sur budget principal					**0,00 €**	**0,00 €**
Besoin de financement			**0,00 €**			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement			**0,00 €**			
Excédent total de financement			**0,00 €**			

2° **Constate** les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, **déclare** que le compte de financier unique (CFU) 2024 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
4° **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : PALAIS JC - ESCOFET D - POIRON JP - COLLON C - CHAVEROT G - GIOUD M - SERRAILLE J - PERRIER G - LANGE A - BISSAY D - LAURENT M - MESSAOUDI M -
Excusés : Mme SERRAILLE J. pouvoir donné à Mme COLLON C. et Mme MESSAOUDI M. pouvoir donné à M. LAURENT M.
Violay, le 27 février 2025

COLLON Colette, Secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
PALAIS Jean-Claude, 1er adjoint,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203341-20250305-20250205-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation